Motion Jean-Jacques Collaud / Denis Boivin

087.05 DFIN

Or de la BNS

(dépôt)

Nous demandons l'affectation du bénéfice de la vente de l'or de la BNS à la réduction de la dette du canton de Fribourg.

Agissant au nom du groupe libéral-radical du Grand Conseil, les motionnaires soussignés déposent la présente motion, en la forme d'une proposition générale, demandant au Conseil d'Etat de déposer devant le Grand Conseil un projet de loi, d'ordonnance parlementaire ou de décret.

Ce projet contiendrait les dispositions permettant d'affecter les distributions du bénéfice extraordinaire de la BNS, résultant des ventes d'or de celle-ci, à la seule réduction de la dette du canton de Fribourg.

(développement)

Fribourg devrait recevoir environ 700 millions provenant des distributions du bénéfice extraordinaire de la BNS, résultant de la vente d'or de celle-ci. Ceci cette année encore, voire l'année prochaine, suite à la décision rendue la veille par le Conseil fédéral.

Cet argent suscite mille convoitises au sein du monde politique et de la population du canton.

Quelque louables que soient les propositions qui seront énoncées, il n'y en a qu'une seule, aux yeux du groupe libéral-radical, qui soit raisonnable et responsable: utilisons cet argent pour rembourser notre dette! Ainsi toute la population en profitera.

Au 31 décembre 2003, la dette nette de notre canton se montait à 645 millions, soit 2621 francs par habitant. Le coût en intérêts passifs de cette dette s'élevait à 41,4 millions, soit 5,2 % des recettes fiscales cantonales. Le remboursement de la dette permettrait ainsi une économie annuelle importante qui serait utile à d'autres fins.

Jean-Jacques Collaud et Denis Boivin, députés